

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 4 novembre 1957.-

OBJET:

KIBUNGO



N° ..... /Just. 1/02/LD.-

P.V. de remise.  
Affaire NDABIKUNZE.

177/LD

A Monsieur le Substitut du Procureur du ROI

DANSE

à

KIGALI.

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir mon  
procès-verbal n° 177/LD à charge du s/chef NDABIKUNZE  
suivant l'exécution du jugement du Tribunal de  
Résidence, rendu à Nyarutunga le 4 novembre 1957.-

L'Officier de Police Judiciaire,

DE ZUTTER, L.-



K.W.  
Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu.-

Kibungu, le 5 novembre 1957.-

OBJET:

N° 3217 /Just. 1/02/LD.

Aff. Ndabikunze.

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I.-

Monsieur le Greffier,

Suite à ma lettre n° 3166/1/02/LD. du 4 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a lieu de modifier les n° de quittances vous signalés:  
1/ N° 231076/B du 5/11/57 au lieu de 231633/B du 4/11/57  
2/ et N° 231077/B. du 5/11/57, au lieu de 231634/B. du 4/11/57.-

Cet erreur provient du fait, que ce n'est que le Comptable Territorial qui est compétent de délivrer les quittances à ce sujet, est pas l'O.P.J. comme pour des amendes transactionnelles.-

Ensuite je vous saurais très gré de vouloir rapporter les mêmes corrections sur mon procès-verbal 177/LD. que je viens de transmettre à Monsieur le Substitut Danse:-

L'Officier de Police Judiciaire,  
I. DE ZUTTER.-

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu, le 4 novembre 1957.-

OBJET:

N°...../Just. I/02/ID.-

Affaire NDABIKUNZE.

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

KIGALI.

Monsieur le Greffier,

Suite au jugement rendu contre le s/chef Ndabikunze, j'ai l'honneur de vous faire savoir le condamné a versé dans nos mains la somme de 11.392 frs. partie civile pour le gouvernement. La dite somme a été versée au Comptable Territorial de Kibungu: sous quittance n° 231653/B du 4/II/57.

Pour ce qui concerne les frais du jugement , soit: 75 frs; ainsi que les 4% sur 11.392 frs. soit: 456 frs. ces sommes ont été également prises en recette par le Comptable Territorial sous quittance n° 231653/B du 4/II/57., avec prière de vous le transmettre par première occasion .

L'Officier de Police Judiciaire,-

DE ZUTTER, L.-

